L'islam en questions et réponses

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadjdjid

22782 - Comment le musulman doit-il faire preuve de piété filiale envers ses père et mère?

question

Mon problème est que mon père et ma mère se disputent en permanence car mon père est un homme à la démarche brutale et tranchante, un homme mystérieux,taciturne et sévère. Mes soeurs et moi-même avons peur de lui et nous n'échangeons avec lui de manière superficielle. Je voudrais donner satisfaction à mon Maître pour accéder au paradis. J'ai lu sur l'importance de la piété filiale. C'est pourquoi je suis très perplexe. Comment prouver ma piété filiale envers mon père? Je ne sais pas que faire.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Allah le Très-haut a lié la bienfaisance envers les père et mère au culte qui doit lui être rendu exclusivement. Le Transcendant en dit: « Et ton Seigneur a décrété: « N'adorez que Lui; et (marquez) de la bonté envers les père et mère: si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi, alors ne leur dis point: « Fi ! » et ne les brusque pas, mais adresse-leur des paroles respectueuses. » (Coran,17:23) et dit: « Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé. Agissez avec bonté envers (vos) père et mère....» (Coran,4:36) Ceci montre l'importance de la piété envers les père et mère et leur bon traitement. Ce qui implique leur obéissance, leur respect, leur vénération, l'invocation (d'Allah) en leur faveur, le fait de baisser la voix en leur présence, de les accuillir avec hilarité, de rester humble avec eux, de ne pas se montrer gêné à cause d'eux, de se mettre à leur service, de veiller à satisfaire leurs désirs, de les consulter, de les écouter, de ne pas s'opposer à eux et de honorer leurs amis pendant leur vie et après leur mort.

L'islam en questions et réponses

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadidiid

La piété filiale veut aussi qu'on ne voyage pas sans leur autorisation et qu'on ne s'asseoie pas à un endroit plus élevé que celui qu'ils occupent et qu'on ne commence pas à manger avant eux et qu'on ne leur préfère pas sa femme et ses enfants.

La piété en question se traduit encore par des visites à rendre aux père et mère, des cadeux à leur offrir, des remerciements pour l'éducation qu'il vous ont donné et le bon traitement qu'ils vous ont réservé pendant votre enfance et votre âge adulte.

Il faut aussi oeuvrer pour réduire les divergences qui les opposent. Cela passe par des conseils, par des rappels à leur adresser dans la mesure du possible, par des excuses à présenter à la partie lésée et par des efforts pour lui donner satisfaction par l'acte ou par la parole.

Quelque soit la manière dont votre père vous traite, réagissez à la lumière des règles de bonne conduite que voilà. Evitez tout ce qui le met en colère ou l'attriste, à moins que cela ne vous coduise à commettre un péché ou un acte de desobéissance à Allah. En effet, le droit d'Allah prime celui de Ses fidèles serviteurs.

Demande à Allah le Très-haut de vous guider et d'améliorer votre état car le Transcendant est proche. Il entend et répond.

Allah le sait mieux.